

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de BAUME LES DAMES



PIECE N°7.3 – RÉGIME FORESTIER

Prescrit par délibération du : 26/04/2017

Arrêté par délibération du :

DATE ET VISA

DOSSIER DE CONCERTATION



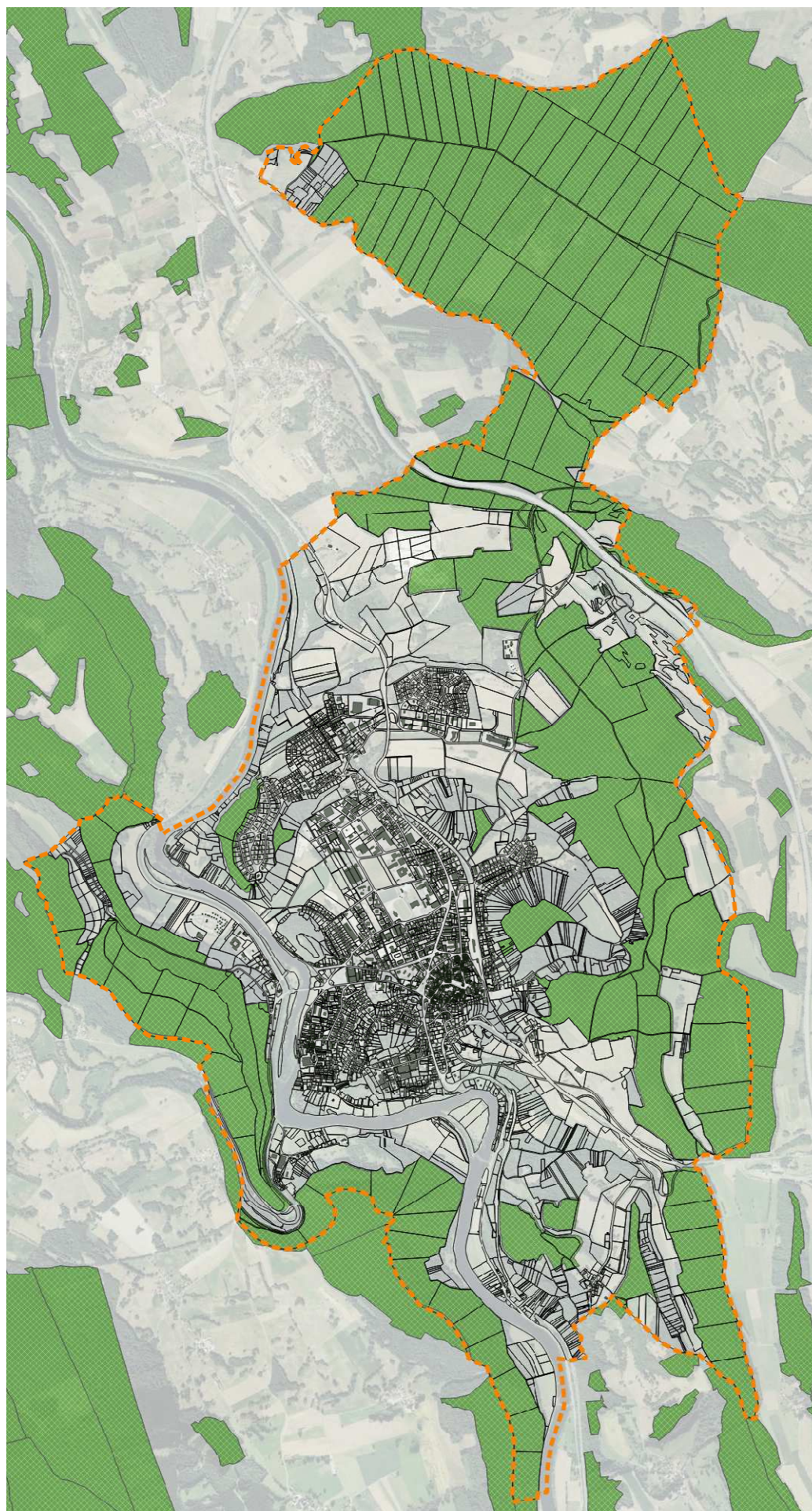
Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte

21 000 DIJON

03.80.73.05.90

dorgat@dorgat.fr



COMMUNES	ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DES BOISEMENTS	Durée de validite (zone intérdite)
ABBANS DESSOUS	25/11/1981	6 ans
ABBANS DESSUS	25/11/1981	6 ans
ABBENANS	13/04/1976	6 ans
ABBEVILLERS	10/06/1975	6 ans
ACCOLANS	10/01/1973	6 ans
ADAM LES PASSAVANT	12/07/1976	6 ans
ADAM LES VERCEL	17/10/1978	6 ans
AIBRE	commune non réglementée	
AISSEY	02/03/1990	6 ans
ALLENJOIE	20/04/1995	6 ans
ALLIES (LES)	14/06/1983	6 ans
ALLONDANS	21/09/1976	6 ans
AMAGNEY	commune non réglementée	
AMANCEY	10/01/1973	6 ans
AMATHAY VESIGNEUX	01/02/1984	6 ans
AMONDANS	25/09/1973	6 ans
ANTEUIL	13/04/1976	6 ans
APPENANS	commune non réglementée	
ARBOUANS	commune non réglementée	
ARC ET SENANS	22/09/1987	6 ans
ARC SOUS CICON	30/03/1981	6 ans
ARC SOUS MONTENOT	11/06/1981	6 ans
ARCEY	commune non réglementée	
ARCON	08/07/1980	6 ans
ARGUEL	commune non réglementée	
ATHOSE	01/06/1976	6 ans
AUBONNE	28/05/1976	6 ans
AUDEUX	commune non réglementée	
AUDINCOURT	commune non réglementée	
AUTECHAUX	commune non réglementée	
AUTECHAUX ROIDE	06/06/1975	6 ans
AUXON DESSOUS	commune non réglementée	
AUXON DESSUS	commune non réglementée	
AVANNE AVENEY	commune non réglementée	
AVILLEY	commune non réglementée	
AVOUDREY	21/06/1984 - 03/02/2004	10 ans
BADEVEL	commune non réglementée	
BANNANS	06/06/1975	6 ans
BARBOUX (LE)	28/04/1988	6 ans
BART	commune non réglementée	
BARTHERANS	commune non réglementée	
BATTENANS LES MINES	21/09/1971	6 ans
BATTENANS VARIN	commune non réglementée	
BAUME LES DAMES	commune non réglementée	
BAVANS	commune non réglementée	
BELFAYS	commune non réglementée	
BELIEU (LE)	12/06/1989	6 ans
BELLEHERBE	21/10/1981	6 ans

BELMONT	17/06/1985	6 ans
BELVOIR	29/08/1988	6 ans
BERCHE	commune non réglementée	
BERTHELANGE	21/06/1978	6 ans
BESANCON	commune non réglementée	
BETHONCOURT	commune non réglementée	
BEURE	commune non réglementée	
BEUTAL	25/02/1983	6 ans
BIANS LES USIERS	18/05/1972	6 ans
BIEF	16/01/1981	6 ans
BIZOT (LE)	12/05/14	20 ans
BLAMONT	commune non réglementée	
BLARIANS	commune non réglementée	
BLUSSANGEAUX	commune non réglementée	
BLUSSANS	commune non réglementée	
BOLANDOZ	05/01/1973	6 ans
BONDEVAL	commune non réglementée	
BONNAL	commune non réglementée	
BONNAY	commune non réglementée	
BONNETAGE	27/06/2016	20 ans
BONNEVAUX	28/05/1976	6 ans
BONNEVAUX LE PRIEURE	commune non réglementée	
BOSSE (LA)	12/05/14	20 ans
BOUCLANS	28/05/1982	6 ans
BOUJAILLES	25/11/1976	6 ans
BOURGUIGNON	commune non réglementée	
BOURNOIS	25/11/1976	6 ans
BOUSSIERES	commune non réglementée	
BOUVERANS	18/05/1972	6 ans
BRAILLANS	commune non réglementée	
BRANNE	commune non réglementée	
BRECONCHAUX	07/07/1976	6 ans
BREMONDANS	commune non réglementée	
BRERES (avec MESMAY)	06/09/1983	6 ans
BRESEUX (LES)	commune non réglementée	
BRETENIERE (LA)	commune non réglementée	
BRETIGNEY	20/03/1987	6 ans
BRETIGNEY NOTRE DAME	12/05/1976	6 ans
BRETONVILLERS	19/06/1984	6 ans
BREY ET MAISON DU BOIS	22/09/1976	6 ans
BROGNARD	commune non réglementée	
BUFFARD	commune non réglementée	
BUGNY	commune non réglementée	
BULLE	31/10/1985	6 ans
BURGILLE	commune non réglementée	
BURNEVILLERS	28/05/1982	6 ans
BUSY	commune non réglementée	
BY	commune non réglementée	
BYANS SUR DOUBS	commune non réglementée	
CADEMENE	02/10/1986	6 ans

CENDREY	21/09/1971	6 ans
CERNAY L'EGLISE	13/08/1987	6 ans
CESSEY	commune non réglementée	
CHAFFOIS	30/03/1981	6 ans
CHALEZE	commune non réglementée	
CHALEZEULE	commune non réglementée	
CHAMESEY	18/03/1991	6 ans
CHAMESOL	07/11/1974	6 ans
CHAMPAGNEY	commune non réglementée	
CHAMPLIVE	commune non réglementée	
CHAMPOUX	commune non réglementée	
CHAMPVANS LES MOULINS	commune non réglementée	
CHANTRANS	20/03/1986	6 ans
CHAPELLE D'HUIN	18/05/1978	6 ans
CHAPELLE DES BOIS	28/05/1982	6 ans
CHARBONNIERES LES SAPINS	commune non réglementée	
CHARMAUVILLERS	20/01/1988	6 ans
CHARMOILLE	16/01/1981	6 ans
CHARNAY	commune non réglementée	
CHARQUEMONT	21/01/1985	6 ans
CHASNANS	29/01/1976	6 ans
CHASSAGNE SAINT DENIS	13/09/1971	6 ans
CHATEAUVIEUX LES FOSSES	commune non réglementée	
CHATELBLANC	03/12/1982	6 ans
CHATILLON GUYOTTE	18/05/1978	6 ans
CHATILLON LE DUC	commune non réglementée	
CHATILLON SUR LISON	commune non réglementée	
CHAUCENNE	commune non réglementée	
CHAUDEFONTAINE	25/11/1976	6 ans
CHAUX (LA)	commune non réglementée	
CHAUX LES CLERVAL	20/10/1997	6 ans
CHAUX LES PASSAVANT	18/05/1972	6 ans
CHAUX NEUVE	28/05/1982	6 ans
CHAY	commune non réglementée	
CHAZOT	commune non réglementée	
CHEMAUDIN	commune non réglementée	
CHENALOTTE (LA)	20/04/1995 - 03/02/2004	10 ans
CHENECEY BUILLON	commune non réglementée	
CHEVIGNEY LES VERCEL	commune non réglementée	
CHEVIGNEY SUR L'OGNON	commune non réglementée	
CHEVILLOTTE (LA)	commune non réglementée	
CHEVROZ	commune non réglementée	
CHOUZELOT	commune non réglementée	
CLERON	commune non réglementée	
CLERVAL	commune non réglementée	
CLUSE ET MIJOUX	28/11/1980	6 ans
COLOMBIER FONTAINE	commune non réglementée	
COMBES (LES)	28/11/1980	6 ans
CONSOLATION MAISONNETTES	10/08/1999	6 ans
CORCELLE MIESLOT	21/09/1971	6 ans

CORCELLES FERRIERES	commune non réglementée	
CORCONDRA Y	commune non réglementée	
COTE BRUNE	17/03/1988	6 ans
COUR SAINT MAURICE	27/10/1986	6 ans
COURCELLES LES MONTBELIARD	commune non réglementée	
COURCELLES LES QUINGEY	commune non réglementée	
COURCHAPON	commune non réglementée	
COURTEFONTAINE	17/06/1981	6 ans
COURTETA IN ET SALANS	08/09/1971	6 ans
COURVIERES	commune non réglementée	
CROSEY LE GRAND	01/07/1976	6 ans
CROSEY LE PETIT	01/06/1976	6 ans
CROUZET (LE)	24/11/1976	6 ans
CROUZET MIGETTE	04/10/1982	6 ans
CUBRIAL	28/05/1976	6 ans
CUBRY	commune non réglementée	
CUSANCE	commune non réglementée	
CUSE ET ADRISANS	04/06/1975	6 ans
CUSSEY SUR LISON	commune non réglementée	
CUSSEY SUR L'OGNON	commune non réglementée	
DAMBELIN	commune non réglementée	
DAMBENOIS	commune non réglementée	
DAMMARTIN LES TEMPLIERS	commune non réglementée	
DAMPIERRE LES BOIS	commune non réglementée	
DAMPIERRE SUR LE DOUBS	commune non réglementée	
DAMPJOUX	17/10/1988	6 ans
DAMPRI CHARD	14/02/1983	6 ans
DANNEMARIE LES GLAY	commune non réglementée	
DANNEMARIE SUR CRETE	commune non réglementée	
DASLE	commune non réglementée	
DELUZ	commune non réglementée	
DESANDANS	commune non réglementée	
DESERVILLERS	05/01/1973	6 ans
DEVECEY	commune non réglementée	
DOMMARTIN	commune non réglementée	
DOMPIERRE LES TILLEULS	24/03/1980	6 ans
DOMPREL	12/07/1976	6 ans
DOUBS	commune non réglementée	
DUNG	commune non réglementée	
DURNES	23/01/1975	6 ans
ECHAY	31/03/1983	6 ans
ECHENANS	commune non réglementée	
ECHEVANNES	commune non réglementée	
ECOLE VALENTIN	commune non réglementée	
ECORCES (LES)	13/08/1987	6 ans
ECOT	commune non réglementée	
ECOUVOTTE (L')	07/07/1976	6 ans
ECURCEY	commune non réglementée	
EMAGNY	commune non réglementée	
EPENOUSE	28/05/1982	6 ans

EPENYOY	commune non réglementée	
EPEUGNEY	commune non réglementée	
ESNANS	commune non réglementée	
ETALANS	17/07/1980 - 10/06/1996	6 ans
ETERNOZ / ALAIZE / REFRANCHE	05/01/1973	6 ans
ETOUVANS	12/07/1976	6 ans
ETRABONNE	commune non réglementée	
ETRAPPE	22/02/1993	6 ans
ETRAY	25/01/1990	6 ans
ETUPES	commune non réglementée	
EVILLERS	14/12/1971	6 ans
EXINCOURT	commune non réglementée	
EYSSON	14/12/1971	6 ans
FAIMBE	22/03/1977	6 ans
FALLERANS	02/11/1979	6 ans
FERRIERES LE LAC	04/11/2005	10 ans
FERRIERES LES BOIS	commune non réglementée	
FERTANS	10/11/1972	6 ans
FESCHES LE CHATEL	commune non réglementée	
FESSEVILLERS	16/04/1992	6 ans
FEULE	03/02/2004	10 ans
FINS (LES)	commune non réglementée	
FLAGEY	commune non réglementée	
FLAGEY RIGNEY	23/02/1983	6 ans
FLANGBOUCHE	05/01/1973 - 03/02/2004	10 ans
FLEUREY	07/06/1983	6 ans
FONTAIN	13/04/1976 - 10/08/1999	6 ans
FONTAINE LES CLERVAL	commune non réglementée	
FONTENELLE MONTBY	commune non réglementée	
FONTENELLES (LES)	31/10/1985	6 ans
FONTENOTTE	commune non réglementée	
FOUCHERANS	20/03/1987	6 ans
FOURBANNE	13/11/1973	6 ans
FOURCATIER ET MAISON NEUVE	03/02/2004	10 ans
FOURG	commune non réglementée	
FOURGS (LES)	28/05/1982	6 ans
FOURNET BLANCHEROCHE	28/04/1988	6 ans
FOURNETS LUISANS	03/12/1982	6 ans
FRAMBOUHANS	27/06/2016	20 ans
FRANEY	commune non réglementée	
FRANOIS	commune non réglementée	
FRASNE	04/02/1974	6 ans
FROIDEVAUX	28/05/1982	6 ans
FUANS	24/02/1983 - 20/10/1997	6 ans
GELLIN	commune non réglementée	
GEMONVAL	commune non réglementée	
GENEUILLE	commune non réglementée	
GENEY	commune non réglementée	
GENNES	commune non réglementée	
GERMEFONTAINE	commune non réglementée	

GERMONDANS	05/07/1976	6 ans
GEVRESIN	04/10/1982	6 ans
GILLEY	25/11/1987	6 ans
GLAMONDANS	commune non réglementée	
GLAY	commune non réglementée	
GLERE	16/10/1987	6 ans
GONDENANS LES MOULINS	04/06/1975	6 ans
GONDENANS MONTBY	09/12/1976	6 ans
GONSANS	14/12/1971	6 ans
GOUHELANS	commune non réglementée	
GOUMOIS	04/03/1985	6 ans
GOUX LES DAMBELIN	commune non réglementée	
GOUX LES USIERS	18/05/1972	6 ans
GOUX SOUS LANDET	02/11/1979	6 ans
GRAND CHARMONT	commune non réglementée	
GRAND'COMBE CHATELEU	10/03/1982	6 ans
GRAND'COMBE DES BOIS	commune non réglementée	
GRANDFONTAINE	02/11/1979	6 ans
GRANDFONTAINE SUR CREUSE	02/11/1979	6 ans
GRANGE (LA)	commune non réglementée	
GRANGES NARBOZ	21/10/1983	6 ans
GRANGETTES (LES)	27/10/1986	6 ans
GRAS (LES)	05/01/1973	6 ans
GRATTERIS (LE)	commune non réglementée	
GROSBOIS	05/07/1977	6 ans
GUILLOM LES BAINS	commune non réglementée	
GUYANS DURNES	05/07/1976	6 ans
GUYANS VENNES	10/08/1999	6 ans
HAUTEPIERRE LE CHATELET	17/10/1988	6 ans
HAUTERIVE LA FRESSE	16/09/1985	6 ans
HERIMONCOURT	commune non réglementée	
HOPITAL DU GROSBOIS	16/04/1992	6 ans
HOPITAL SAINT LIEFFROY (L')	commune non réglementée	
HOPITAUX NEUFS	24/03/1980 - 03/02/2004	10 ans
HOPITAUX VIEUX	24/03/1980 - 03/02/2004	10 ans
HOUTAUD	commune non réglementée	
HUANNE MONTMARTIN	commune non réglementée	
HYEMONDANS	05/07/1977	6 ans
HYEVRE MAGNY	17/10/1988	6 ans
HYEVRE PAROISSE	17/10/1988	6 ans
INDEVILLERS	04/10/1982	6 ans
ISLE SUR LE DOUBS (L')	commune non réglementée	
ISSANS	commune non réglementée	
JALLERANGE	07/07/1976	6 ans
JOUGNE	16/04/1992	6 ans
LABERGEMENT DU NAVOIS	14/09/1993	6 ans
LABERGEMENT SAINTE MARIE	commune non réglementée	
LAIRE	commune non réglementée	
LAISSEY	commune non réglementée	
LANANS	14/06/1983	6 ans

LANDRESSE	16/04/1992 - 10/06/1996	6 ans
LANTENNE VERTIERE	commune non réglementée	
LANTHENANS	19/06/1984	6 ans
LARNOD	commune non réglementée	
LAVAL LE PRIEURE	10/03/1982	6 ans
LAVANS QUINGEY	commune non réglementée	
LAVANS VUILLAFANS	05/07/1976	6 ans
LAVERNAY	16/11/1972	6 ans
LAVIRON	17/07/1980	6 ans
LEVIER	21/09/1976	6 ans
LIEBVILLERS	commune non réglementée	
LIESLE	commune non réglementée	
LIZINE	commune non réglementée	
LODS	commune non réglementée	
LOMBARD	commune non réglementée	
LOMONT SUR CRETE	18/10/1973	6 ans
LONGECHAUX	17/11/1986	6 ans
LONGEMAISON	29/10/1993	6 ans
LONGEVILLE LES RUSSEY	commune non réglementée	
LONGEVILLE SUR DOUBS	commune non réglementée	
LONGEVILLE	16/06/1978	6 ans
LONGEVILLE (LA)	17/11/1986	6 ans
LONGEVILLES MONT D'OR	23/01/1989 - 03/02/2004	10 ans
LORAY	17/07/1980	6 ans
LOUGRES	commune non réglementée	
LUHIER (LE)	28/05/1982	6 ans
LUXIOL	commune non réglementée	
MAGNY CHATELARD	commune non réglementée	
MAICHE	04/03/1983	6 ans
MAISON DU BOIS LIEVREMONT	08/07/1980	6 ans
MALANS	commune non réglementée	
MALBRANS	13/09/1971	6 ans
MALBUISSON	commune non réglementée	
MALPAS	commune non réglementée	
MAMIROLLE	commune non réglementée	
MANCENANS	01/06/1976	6 ans
MANCENANS LIZERNE	commune non réglementée	
MANDEURE	commune non réglementée	
MARCHAUX	12/05/1976	6 ans
MARVELISE	commune non réglementée	
MATHAY	commune non réglementée	
MAZEROLLES LE SALIN	commune non réglementée	
MEDIERE	commune non réglementée	
MEMONT (LE)	12/05/2014	20 ans
MERCEY LE GRAND	commune non réglementée	
MEREY SOUS MONTROND	14/08/1984	6 ans
MEREY VIEILLEY	commune non réglementée	
MESANDANS	12/07/1976	6 ans
MESLIERES	commune non réglementée	
MESMAY (avec BRERES)	06/09/1983	6 ans

METABIEF	commune non réglementée	
MISEREY SALINES	commune non réglementée	
MONCEY	commune non réglementée	
MONCLEY	commune non réglementée	
MONDON	20/03/1987	6 ans
MONT DE LAVAL	11/12/1980	6 ans
MONT DE VOUGNEY	04/10/1982	6 ans
MONTAGNEY SERVIGNEY	21/09/1976	6 ans
MONTANCY	02/10/1986	6 ans
MONTANDON	10/03/1982	6 ans
MONTBELIARD	commune non réglementée	
MONTBELIARDOT	17/07/1980	6 ans
MONTBENOIT	commune non réglementée	
MONTECHEROUX	07/11/1974	6 ans
MONTENOIS	21/01/1985	6 ans
MONTFAUCON	13/07/1983	6 ans
MONTFERRAND LE CHÂTEAU	commune non réglementée	
MONTFLOVIN	commune non réglementée	
MONTFORT	commune non réglementée	
MONTGESOYE	20/04/1995	6 ans
MONTIVERNAGE	commune non réglementée	
MONTJOIE LE CHÂTEAU	21/10/1981	6 ans
MONTLEBON	18/10/1984	6 ans
MONTMAHOUX	17/02/1983	6 ans
MONTPERREUX	17/07/1980	6 ans
MONTROND LE CHÂTEAU	14/08/1984	6 ans
MONTUSSAINT	commune non réglementée	
MORRE	17/10/1988	6 ans
MORTEAU	commune non réglementée	
MOTHEROT (LE)	commune non réglementée	
MOUTHE	commune non réglementée	
MOUTHIER HAUTE PIERRE	commune non réglementée	
MYON	commune non réglementée	
NAISEY LES GRANGES	17/02/1983	6 ans
NANCRAY	commune non réglementée	
NANS	04/06/1975	6 ans
NANS SOUS SAINTE ANNE	20/04/1995	6 ans
NARBIEF (LE)	12/05/2014	20 ans
NEUCHATEL URTIERE	20/06/1989	6 ans
NODS	10/08/1999	6 ans
NOEL CERNEUX	20/03/1986	6 ans
NOIREFONTAINE	commune non réglementée	
NOIRONTE	commune non réglementée	
NOMMAY	commune non réglementée	
NOVILLARS	commune non réglementée	
OLLANS	commune non réglementée	
ONANS	05/07/1977	6 ans
ORCHAMPS VENNES	08/07/1980	6 ans
ORGEANS BLANCHEFONTAINE	18/11/1983	6 ans
ORNANS	19/02/1971	6 ans

ORSANS	23/05/1972	6 ans
ORVE	25/10/1984	6 ans
OSSE	commune non réglementée	
OSSELLE	commune non réglementée	
OUGNEY DOUVOT	commune non réglementée	
OUHANS	07/07/1976	6 ans
OUVANS	commune non réglementée	
OYE ET PALLET	17/07/1980	6 ans
PALANTINE	02/11/1979	6 ans
PALISE	commune non réglementée	
PAROY	commune non réglementée	
PASSAVANT	12/07/1976	6 ans
PASSONFONTAINE	16/04/1992	6 ans
PELOUSEY	commune non réglementée	
PESEUX	07/06/1983	6 ans
PESSANS	commune non réglementée	
PETITE CHAUX	commune non réglementée	
PIERREFONTAINE LES BLAMONT	commune non réglementée	
PIERREFONTAINE LES VARANS	23/02/1983	6 ans
PIREY	commune non réglementée	
PLACEY	commune non réglementée	
PLAIMBOIS DU MIROIR	02/11/1979	6 ans
PLAIMBOIS VENNES	commune non réglementée	
PLAINS ET GRANDS ESSARTS (LES)	17/06/1981	6 ans
PLANEE (LA)	18/05/1972	6 ans
POINTVILLERS	commune non réglementée	
POMPIERRE SUR DOUBS	commune non réglementée	
PONT DE ROIDE	commune non réglementée	
PONT LES MOULINS	commune non réglementée	
PONTARLIER	commune non réglementée	
PONTETS (LES)	24/11/1976	6 ans
POUILLEY FRANCAIS	commune non réglementée	
POUILLEY LES VIGNES	22/03/1977	6 ans
POULIGNEY LUSANS	12/05/1976	6 ans
PRESENTEVILLERS	commune non réglementée	
PRETIERE (LA)	commune non réglementée	
PROVENCHERE	06/02/1986	6 ans
PUESSANS	commune non réglementée	
PUGEY	03/12/1982	6 ans
PUY (LE)	05/07/1977	6 ans
QUINGEY	21/10/1981	6 ans
RAHON	08/06/1989	6 ans
RANCENAY	commune non réglementée	
RANDEVILLERS	24/03/1980	6 ans
RANG	19/11/1991	6 ans
RANTECHAUX	commune non réglementée	
RAYNANS	11/06/1968	6 ans
RECOLOGNE (avec FRANEY)	commune non réglementée	
RECUFOZ	24/11/1976	6 ans
REGNEY	23/09/1986 - 27/09/2005	10 ans

REMONDANS VAIVRE	commune non réglementée	
REMORAY BOUJEONS	22/09/1976	6 ans
RENEDALE	28/05/1982	6 ans
RENNES SUR LOUE	14/08/1985	6 ans
RIGNEY	commune non réglementée	
RIGNOSOT	21/09/1971	6 ans
RILLANS	28/05/1976	6 ans
RIVIERE DRUGEON (LA)	14/12/1971	6 ans
ROCHE LES BLAMONT	commune non réglementée	
ROCHE LES CLERVAL	28/04/1988	6 ans
ROCHE LEZ BEAUPRE	commune non réglementée	
ROCHEJEAN	23/01/1989	6 ans
ROGNON	07/07/1976	6 ans
ROMAIN	20/01/1988	6 ans
RONCHAUX	commune non réglementée	
RONDEFONTAINE	24/11/1976	6 ans
ROSET FLUANS	20/06/1989	6 ans
ROSIERES SUR BARBECHE	03/02/2004	10 ans
ROSUREUX	commune non réglementée	
ROUGEMONT	commune non réglementée	
ROUGEMONTOT	21/09/1971	6 ans
ROUHE	02/11/1979	6 ans
ROULANS	commune non réglementée	
ROUTELLE	commune non réglementée	
RUFFEY LE CHÂTEAU	commune non réglementée	
RUREY	commune non réglementée	
RUSSEY (LE)	24/06/1982	6 ans
SAINT ANTOINE	commune non réglementée	
SAINT GEORGES ARMONT	07/06/1983	6 ans
SAINT GORGON MAIN	commune non réglementée	
SAINT HILAIRE (avec VENNANS)	07/07/1976	6 ans
SAINT HIPPOLYTE	23/01/1989	6 ans
SAINT JUAN	12/07/1976	6 ans
SAINT JULIEN LES MONTBELIARD	commune non réglementée	
SAINT JULIEN LES RUSSEY	27/06/2016	20 ans
SAINT MAURICE COLOMBIER	12/06/1992	6 ans
SAINT POINT DU LAC	commune non réglementée	
SAINT VIT	commune non réglementée	
SAINTE ANNE	03/04/1984	6 ans
SAINTE COLOMBE	28/06/1976	6 ans
SAINTE MARIE	commune non réglementée	
SAINTE SUZANNE	commune non réglementée	
SAMSON	commune non réglementée	
SANCEY LE GRAND	commune non réglementée	
SANCEY LE LONG	commune non réglementée	
SANTOCHE	commune non réglementée	
SAONE	commune non réglementée	
SARAZ	24/11/1966	6 ans
SARRAGEOIS	23/06/1983	6 ans
SAULES	27/10/1986	6 ans

SAUVAGNEY	commune non réglementée	
SCEY MAISIERES	commune non réglementée	
SECHIN (avec BRECONCHAUX)	07/07/1976	6 ans
SELONCOURT	commune non réglementée	
SEMONDANS	14/11/1995	6 ans
SEPTFONTAINE	20/06/1989	6 ans
SERRE LES SAPINS	commune non réglementée	
SERVIN	16/12/1985	6 ans
SILLEY AMANCEY	10/11/1972	6 ans
SILLEY BLEFOND	12/05/1976	6 ans
SOCHAUX	commune non réglementée	
SOLEMONT	12/06/1992	6 ans
SOMBACOUR	18/05/1972	6 ans
SOMMETTE (LA)	10/03/1982	6 ans
SOULCE CERNAY	11/02/1980	6 ans
SOURANS	20/09/1983	6 ans
SOYE	20/04/1995	6 ans
SURMONT	22/02/1993	6 ans
TAILLECOURT	commune non réglementée	
TALLANS	commune non réglementée	
TALLENAY	commune non réglementée	
TARCENAY	09/09/1993	6 ans
TERRES DE CHAUX (LES)	commune non réglementée	
THIEBOUHANS	13/08/1987	6 ans
THISE	commune non réglementée	
THORAISE	commune non réglementée	
THULAY	commune non réglementée	
THUREY LE MONT	commune non réglementée	
TORPES	commune non réglementée	
TOUILLON ET LOULETEL	17/07/1969 - 03/02/2004	10 ans
TOUR DE SCAY (LA)	21/09/1971	6 ans
TOURNANS	01/06/1976	6 ans
TREPOT	23/01/1989	6 ans
TRESSANDANS	commune non réglementée	
TREVILLERS	21/10/1981	6 ans
TROUVANS	commune non réglementée	
URTIERE	commune non réglementée	
UZELLE	16/06/1978	6 ans
VAIRE ARCIER	commune non réglementée	
VAIRE LE PETIT	commune non réglementée	
VAL DE ROULANS	commune non réglementée	
VALDAHON	commune non réglementée	
VALENTIGNEY	commune non réglementée	
VALLEROY	commune non réglementée	
VALONNE	25/02/1983	6 ans
VALOREILLE	18/11/1993 - 03/02/2004	10 ans
VANCLANS	16/07/1993	6 ans
VANDONCOURT	commune non réglementée	
VAUCHAMPS	01/07/1983	6 ans
VAUCLUSE	22/12/1981	6 ans

VAUCLUSOTTE	04/03/1983	6 ans
VAUDRIVILLERS	commune non réglementée	
VAUFREY	11/12/1980	6 ans
VAUX ET CHANTEGRUE	commune non réglementée	
VAUX LES PRES	commune non réglementée	
VELESMES ESSARTS	commune non réglementée	
VELLEROT LES BELVOIR	commune non réglementée	
VELLEROT LES VERCEL	commune non réglementée	
VELLEVANS	29/01/1976	6 ans
VENISE	commune non réglementée	
VENNANS (avec SAINT HILAIRE)	07/07/1976	6 ans
VENNES	10/08/1999	6 ans
VERCEL VILLEDIEU LE CAMP	17/10/1978	6 ans
VERGRANNE	21/09/1976	6 ans
VERNE	commune non réglementée	
VERNIERFONTAINE	commune non réglementée	
VERNOIS LES BELVOIR	23/05/1984	6 ans
VERNOY LES MONTBELIARD (LE)	commune non réglementée	
VERRIERES DE JOUX (LES)	28/11/1980	6 ans
VERRIERES DU GROSBOIS	commune non réglementée	
VEZE (LA)	commune non réglementée	
VIEILLEY	10/06/1975	6 ans
VIETHOREY	commune non réglementée	
VIEUX CHARMONT	commune non réglementée	
VILLARS LES BLAMONT	commune non réglementée	
VILLARS SAINT GEORGES	29/10/1993	6 ans
VILLARS SOUS DAMPJOUX	commune non réglementée	
VILLARS SOUS ECOT	commune non réglementée	
VILLE DU PONT	commune non réglementée	
VILLEDIEU (LES)	18/05/1978	6 ans
VILLENEUVE D'AMONT	24/03/1980	6 ans
VILLERS BUZON	commune non réglementée	
VILLERS CHIEF	25/02/1983	6 ans
VILLERS GRELOT	12/05/1976	6 ans
VILLERS LA COMBE	25/01/1990	6 ans
VILLERS LE LAC	commune non réglementée	
VILLERS SAINT MARTIN	28/05/1976	6 ans
VILLERS SOUS CHALAMONT	29/03/1976	6 ans
VILLERS SOUS MONTROND	23/01/1989	6 ans
VOILLANS	commune non réglementée	
VOIRES	23/01/1975	6 ans
VORGES LES PINS	commune non réglementée	
VOUJEAUCOURT	commune non réglementée	
VUILLAFANS	commune non réglementée	
VUILLECIN	16/04/1992	6 ans
VYT LES BELVOIR	25/02/1983	6 ans



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU DOUBS

Le Préfet de la Région de Franche-Comté
Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE DDT25 - 2015 - 12 - 15 - 004

**FIXANT LE SEUIL D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT
DES BOIS DES PARTICULIERS**

VU le code forestier, notamment les articles L 124-5, L 311-1, L 341-1, L 341-3 et L 342-1 ;
VU l'arrêté préfectoral n° 2004-2602-01084 en date du 26 février 2004 fixant le seuil d'autorisation de défrichement des bois des particuliers .
VU l'avis de l'office national des forêts ;
VU l'avis du centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté ;

CONSIDERANT que le département du Doubs a un taux de boisement de près de 43 % ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 Les bois des particuliers d'une superficie inférieure à 4 ha sont exemptés du régime d'autorisation de défrichement décrit aux articles L 341-1 et L 341-3 du code forestier, sauf s'ils font partie d'un autre bois dont la superficie, ajoutée à la leur, atteint ou dépasse 4 hectares.

Article 2 Les défrichements liés à des opérations d'aménagement prévues au titre 1^{er} du livre III du Code de l'Urbanisme, ou à des opérations de construction soumises à autorisation au titre de ce code, s'ils sont projetés dans un parc tel que décrit à l'article L 342-1, 2^o sont soumis à autorisation dès que l'étendue close est supérieure à 4 hectares.

Article 3 L'arrêté préfectoral n°2004-2602-01084 en date du 26 février 2004 fixant le seuil d'autorisation de défrichement des bois des particuliers est abrogé.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs .

Article 5 Monsieur le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à BESANCON, le

15 DEC. 2015

Le Préfet

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON

ARRETE N° 2006 - 2508 - 05097

**ARRETE FIXANT LES SEUILS DE SURFACE EN-DESSUS DESQUELS LES COUPES
D'ARBRES DE FUTAIE RELEVANT D'UNE AUTORISATION PREALABLE OU D'UNE
OBLIGATION DE RECONSTITUTION DANS LE DEPARTEMENT DU DOUBS**

VU la loi N° 2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt ;
VU les articles L. 8, L. 9 et L. 10 du Code Forestier ;
VU l'article L. 130.1 du Code de l'urbanisme ;
VU l'arrêté du 26 février 2004 fixant le seuil d'autorisation de défrichement des bois de particuliers ;
VU l'avis du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche Comté en date du 9 Août 2006 ;
VU l'avis de l'Office National des Forêts en date du 3 mai 2006 ;

CONSIDERANT que le département du DOUBS a un taux de boisement de 43 % ;

SUR proposition de Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt pour la région Franche-Comté, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Doubs,

ARRETE

ARTICLE 1.- COUPES SOUMISES A AUTORISATION PREALABLES

Dans les forêts ne présentant pas l'une des garanties de gestion durable mentionnée à l'article L. 8 du Code Forestier, les coupes des bois d'un seul tenant d'une superficie supérieure ou égale à 4 hectares, prélevant plus de 50 % du volume des arbres de futaie sont soumises à autorisation préfectorale préalable.

A l'exception :

- 1° des peupleraies,
- 2° des coupes ayant fait l'objet d'une autorisation soit au titre d'autres dispositions du code forestier, soit au titre de la législation des espaces boisés classés à conserver au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme

ARTICLE 2 – Coupes rases soumises à obligation de reconstitution

Dans les massifs forestiers d'une superficie supérieure à 25 hectares, après toute coupe rase d'une surface supérieure à 4 hectares, la personne pour le compte de laquelle la coupe a été réalisée ou à défaut le propriétaire du sol, est tenu de prendre les mesures nécessaires au renouvellement des peuplements dans un délai de cinq ans à compter de la date de début de la coupe définitive, conformément à l'article L9 du code forestier.

Sont exemptés, les coupes rases liées à un défrichement autorisé ou imposées par une décision administrative.

ARTICLE 3 – Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de MONTBELIARD et PONTARLIER, les Maires du Département du Doubs, le Chef du Service Régional de la Protection des Végétaux, le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt pour la région de Franche-Comté, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Doubs, les Chefs d'Agences de l'Office National des Forêts, le Chef du Service Incendie Secours, le Commandant de Gendarmerie, les Commissaires de Police et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et affiché dans chaque commune du département par les soins des Maires.

A Besançon, le 25 AOUT 2006

Le Préfet

Le Secrétaire Général

Pour copie conforme à l'original
Le Chef de Bureau



Dominique ROMAND



Bernard BOULOC



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

**Le Préfet de la Région de Franche-Comté
Préfet du Doubs
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

ARRETE DDT25 - 2015-12-15-005

**FIXANT LES TRAVAUX OU COMPENSATIONS DONT DOIT S'ACQUITTER TOUT
BÉNÉFICIAIRE D'UNE AUTORISATION TACITE DE DÉFRICHEMENT**

- VU** le code forestier, notamment les articles L 341-6, L 341-9 et R 341-4 ;
VU l'arrêté préfectoral DDT25-2015-12-15-0004 en date du 15 décembre 2015 définissant le seuil départemental de surface minimale du massif boisé au-delà duquel une autorisation de défrichement est nécessaire ;

CONSIDERANT que dans les cas prévus par les dispositions du Code Forestier, les personnes privées, ayant déposé auprès de l'administration un dossier complet de demande d'autorisation de défrichement et n'ayant pas reçu de décision dans les délais fixés par la réglementation, bénéficient d'une autorisation tacite.

CONSIDERANT que le présent arrêté a pour objet de définir les conditions qui accompagnent les autorisations tacites de défrichement.

ARRETE

Article 1

Tout bénéficiaire d'une autorisation tacite de défrichement devra exécuter des travaux de boisement sur d'autres terrains (terrains nus, non forestiers) pour une surface équivalente à la surface défrichée, ou à la réalisation des travaux d'amélioration sylvicole pour un coût équivalent au boisement.

A défaut de réalisation des travaux de boisement, le bénéficiaire d'une autorisation tacite de défrichement devra s'acquitter de l'indemnité prévue au dernier alinéa de l'article L 341-6 du Code Forestier. Le montant de cette indemnité est établi selon la formule suivante :

.../...

Surface défrichée

x (coût de mise à disposition du foncier + coût d'un boisement)

__ ha __ a __ ca _ X _ (cmdf + cb €) = €

Nota : si le montant calculé est inférieur à 1000 euros, le montant de l'indemnité est forfaitairement établi à 1000 euros ce qui correspond au coût de mise en place d'un chantier de reboisement.

Coût de mise à disposition du foncier :

Valeur minimale fixée à l'annexe de l'arrêté en vigueur du ministère de l'agriculture de l'agroalimentaire et de la forêt portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale des terres agricoles.

Coût d'un boisement :

Moyenne des barèmes de plantation prévus à l'arrêté n°07-291 du 9 novembre 2007 sur les conditions de financement des travaux de restauration du potentiel forestier des peuplements sinistrés par la tempête du 26 décembre 1999, avec actualisation des coûts soit : 2 000 €/ha.

Article 2

Les modalités de réalisation de l'obligation mentionnée à l'article 1er sont celles prévues par l'article L 341-9 du Code Forestier.

Article 3

Le bénéficiaire d'une autorisation tacite de défrichement a la possibilité de s'acquitter de l'obligation, définie aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté, en versant une partie de l'indemnité calculée au FSFB (article 2) et en complétant par des travaux (article 1er).

Article 4

En application de l'article D.341-7-2 du code forestier, le bénéficiaire d'une autorisation tacite de défrichement dispose d'un délai maximal d'un an à compter de la notification de l'autorisation tacite :

- pour transmettre à la Direction départementale des Territoires un acte d'engagement de réalisation des travaux,
- ou
- pour verser au FSFB l'indemnité due.

Article 5

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de la notification de cette décision ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs

Article 6

Monsieur le Directeur départemental des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à BESANCON, le 15 DEC. 2015

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général

Jean-Philippe SETBON